AIR CANADA

Communiqués

Air Canada annonce le lancement de la syndication de nouvelles facilités de crédit

/NE PAS DIFFUSER SUR LES FILS DE PRESSE AMÉRICAINS NI DISTRIBUER AUX ÉTATS-UNIS/

MONTRÉAL, le 19 juill. 2021 /CNW Telbec/ - Air Canada (TSX: AC) (la « Société ») a annoncé aujourd'hui avoir lancé la syndication d'un nouveau prêt à terme B garanti de premier rang devant arriver à échéance en 2028 (le « prêt à terme ») et avoir achevé la syndication d'une nouvelle facilité renouvelable garantie de premier rang devant arriver à échéance en 2025 (la « facilité renouvelable » et, avec le prêt à terme, les « facilités de crédit garanties de premier rang »).

Sous réserve des conditions du marché et d'autres conditions, Air Canada a l'intention de réaliser des opérations de refinancement visant un produit brut total d'environ 5,35 milliards de dollars américains, et qui comprendront la conclusion des facilités de crédit garanties de premier rang. Le produit du prêt à terme est destiné à financer (i) le refinancement des billets garantis de premier rang à 4,75 % de la Société échéant en 2023 et des billets de deuxième rang à 9,00 % de la Société échéant en 2024, (ii) le refinancement de la dette de la Société aux termes de la convention de prêt datée du 6 octobre 2016 et composée d'une facilité de prêt à terme B syndiquée garantie en dollars américains et d'une facilité de crédit renouvelable syndiquée garantie en dollars américains, et (iii) le fonds de roulement et d'autres besoins généraux d'Air Canada et de ses filiales. Le produit de la facilité renouvelable est destiné à financer le fonds de roulement et les autres besoins généraux d'Air Canada et de ses filiales. Air Canada examinera plusieurs sources de financement lors de l'évaluation des opérations de refinancement susmentionnées.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre d'achat ou de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat ou de vente de titres, pas plus qu'il ne constitue une offre, une sollicitation ou une vente de ces titres aux États-Unis ou dans un autre territoire où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant l'inscription ou l'enregistrement des titres en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables.

La clôture des facilités de crédit garanties de premier rang devrait avoir lieu au cours de la deuxième ou troisième semaine d'août 2021, sous réserve de l'obtention des engagements des prêteurs, des conditions du marché et des conditions de clôture habituelles.

JPMorgan Chase Bank, N.A., Citi et Valeurs mobilières TD agissent en tant qu'arrangeurs principaux et teneurs de livres actifs pour les facilités de crédit garanties de premier rang.

MISE EN GARDE CONCERNANT L'INFORMATION PROSPECTIVE

Le présent communiqué contient des « déclarations prospectives » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Ces déclarations prospectives découlent d'analyses et d'autres renseignements fondés sur la prévision de résultats à venir et l'estimation de montants qu'il est actuellement impossible de déterminer. Ces déclarations peuvent comprendre, notamment, des commentaires relatifs aux orientations, aux stratégies, aux attentes, aux opérations prévues ou aux actions futures, y compris les attentes de la Société concernant la syndication du prêt à terme et la clôture des facilités de crédit garanties de premier rang, le produit attendu des facilités de crédit garanties de premier rang et l'utilisation prévue de ce produit. Ces déclarations prospectives se reconnaissent à l'emploi de termes comme « préliminaire », « prévoir », « croire », « pouvoir », « estimer », « projeter » et « planifier », employés au futur et au conditionnel, et d'autres termes semblables, ainsi qu'à l'évocation de certaines hypothèses. Comme, par définition, les déclarations prospectives partent d'hypothèses, dont celles décrites aux présentes, elles sont soumises à des risques et à des incertitudes d'importance. Il ne faut pas prêter foi aux déclarations prospectives en raison, notamment, de la survenance possible d'événements externes ou de l'incertitude qui caractérise le secteur. Les résultats réels peuvent donc différer sensiblement des résultats évoqués par ces déclarations prospectives du fait de divers facteurs, notamment ceux qui sont indiqués ci-après.

Air Canada, tout comme l'industrie mondiale du transport aérien, continue de faire face à une chute prononcée du trafic et à une baisse correspondante de ses revenus et de ses flux de trésorerie en raison de la pandémie de COVID-19 et des restrictions de déplacements imposées dans de nombreux pays, en particulier au Canada. Les effets de la pandémie de COVID-19 ont commencé à se faire sentir sur le trafic et les ventes au début de mars 2020. La demande de transport demeure très difficile à déterminer étant donné l'évolution des restrictions imposées par les gouvernements dans le monde et la sévérité des restrictions au Canada. Air Canada ne peut prévoir ni toutes les répercussions ni le moment où la situation pourrait s'améliorer. Air Canada suit de très près la situation et prendra les mesures qui s'imposent en fonction de l'évolution de la pandémie de

COVID-19. Ces mesures dépendront de divers facteurs, parmi lesquels l'évolution du virus, la disponibilité de tests de dépistage, de vaccins et de traitements rapides et efficaces à l'égard du virus et de ses variants, les mesures prises par les gouvernements et la réaction des passagers, ainsi que le moment de la reprise visant les voyages internationaux et les voyages d'affaires, qui sont des segments des marchés cruciaux pour Air Canada, dont aucun ne peut être prédit avec certitude.

Les autres facteurs pouvant faire en sorte que les résultats diffèrent sensiblement des résultats évoqués par les déclarations prospectives comprennent les facteurs dont il est fait mention dans le dossier d'information publique d'Air Canada qui peut être consulté à l'adresse www.sedar.com, notamment à la rubrique 17, « Facteurs de risque », du rapport de gestion de 2020 d'Air Canada et à la rubrique 14, « Facteurs de risque », du rapport de gestion du premier trimestre de 2021 d'Air Canada. Les déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué représentent les attentes d'Air Canada en date du présent communiqué (ou à la date à laquelle elles sont censées avoir été formulées) et elles peuvent changer par la suite. Toutefois, Air Canada n'a ni l'intention ni l'obligation d'actualiser ou de réviser ces énoncés à la lumière de nouveaux éléments d'information ou d'événements futurs ou pour quelque autre motif, sauf si elle y est tenue par la réglementation en valeurs mobilières applicable.

À propos d'Air Canada

Air Canada est le plus grand transporteur aérien du Canada à proposer des services intérieurs et internationaux et, en 2019, Air Canada comptait parmi les 20 plus importantes sociétés aériennes du monde. Air Canada est le transporteur national du Canada et membre cofondateur du réseau Star Alliance, le plus vaste regroupement de transporteurs aériens du monde. Air Canada est le seul transporteur d'envergure internationale offrant une gamme complète de services à détenir la cote quatre étoiles en Amérique du Nord, selon la firme de recherche indépendante britannique Skytrax. En 2020, pour une deuxième année consécutive, Air Canada a été proclamée meilleur transporteur aérien en Amérique du Nord par la revue *Global Traveler*. En janvier 2021, elle s'est vu conférer par l'APEX la certification de niveau diamant pour son programme de biosécurité Air Canada SoinPropre+, créé pour gérer le virus de la COVID-19. Air Canada est la seule société aérienne au Canada à atteindre l'échelon le plus élevé de l'APEX. Air Canada s'est donné un objectif de carboneutralité de toutes ses activités à l'échelle mondiale d'ici 2050.

Internet : aircanada.com/media

Inscrivez-vous pour recevoir les nouvelles d'Air Canada : aircanada.com

Matériel médias :
Photos
Vidéos
B-Roll
Articles

SOURCE Air Canada

Pour plus de renseignements: media@aircanada.ca

MEMBRE DU RÉSEAU STAR ALLIANCE